

## Mise en place d'un réseau de communes de référence

**Historique** En 2002, les connaissances en matière de pollution de l'eau par les produits phytosanitaires en zones non agricoles en Auvergne ont été améliorées (cf. Etude de contamination des eaux par les produits phytosanitaires en Zones Non Agricoles – PHYT'EAUVERGNE-FREDON Auvergne, décembre 2002). Depuis, des actions ont été menées dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE pour produire des références dans ce domaine et réduire les risques de contamination des eaux par les produits phytosanitaires :

- **Plans de désherbage communaux** réalisés à titre pilote sur les communes du Puy-en-Velay (en 2003) et de Vertaizon (en 2004) ;
- **Plaquette d'information technique** envoyée à l'ensemble des 1310 communes de la région Auvergne en 2004 ;
- **Journées d'information des collectivités locales** de la région Auvergne en 2006 ;
- Réalisation de « **diagnostics / conseils individualisés** » et de **formations** à titre pilote auprès des communes des bassins versants pilotes du Jauron (en 2006) et de la Vendage (en 2007) ;
- Réalisation d'un **CDRom d'articles d'information des particuliers**, mis gratuitement à disposition des collectivités locales de la région pour intégration dans leur bulletin communal.

Il existe aujourd'hui une demande croissante de la part des communes de la région pour disposer de références locales et nationales sur des techniques permettant de réduire les risques de contamination des eaux par les produits phytosanitaires et pour réduire l'utilisation de ces derniers.

### Enjeux

- **Amélioration des pratiques d'entretien des espaces urbanisés** ;
- **Réduction d'utilisation** de produits phytosanitaires en zones urbanisées ;
- **Réduction de la pollution des eaux** par les produits phytosanitaires utilisés en zones urbanisées.

### Objectifs de l'action

- **Disposer de références locales** sur les solutions permettant de réduire les pollutions par les produits phytosanitaires en zones urbanisées ;
- **Sensibiliser les collectivités locales** à l'importance d'une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et les **informer sur les solutions alternatives**

### Moyens mis en œuvre

En 2008, il a été décidé d'initier la mise en place d'un réseau de communes de référence en Auvergne. Pour cela, les opérations suivantes ont été réalisées :

- **Bilan des communes ayant déjà participé à des actions PHYT'EAUVERGNE**
- **Sollicitation des organismes au contact des collectivités locales** (Associations Départementales des Maires, animateurs(trices) des Concours des Villes et Villages Fleuris, Parcs Naturels, Distributeurs de matériel de désherbage alternatif,...)
- **Recensement des communes** de la région ayant mis en place des solutions visant à réduire les risques de contamination des eaux par les produits phytosanitaires ;
- **Rencontre avec les élus et les responsables de services techniques des communes** susceptibles de servir de référence pour faire le **bilan technique des solutions** qui ont été mises en place ;
- **Soutien technique des communes déjà sensibilisées** pour la mise en place de solutions techniques visant à réduire les risques de contamination des eaux par les produits phytosanitaires, afin de les intégrer au « réseau de communes de référence ».
- Recensement et synthèse des données techniques **concernant les exemples locaux de réduction des risques de contamination des eaux par les produits phytosanitaires en zones urbanisées.**
- **Réalisation de la liste des communes de référence** (qui ont accepté d'être intégrées au réseau de communes de référence) en **détaillant les solutions techniques** mise en œuvre sur chaque commune.

**Résultats obtenus**

**18 communes de la région** ont été intégrées au réseau de communes de référence :

Allier	Haute-Loire		Puy-de-Dôme
MOULINS (21 300 hab.)	AUREC-SUR-LOIRE (5 500 hab.)	SAINST-JUST-MALMONT (4 200 hab.)	LA BOURBOULE (2 120 hab.)
VICHY (26 600 hab.)	BELLEVUE-LA-MONTAGNE (530 hab.)	SANSSAC-L'EGLISE (1000 hab.)	CHAMPEIX (1 300 hab.)
YZEURE (13 000 hab.)	CUBELLES (130 hab.)	VALS-PRES-LE-PUY (3 700 hab.)	ORCET (2 800 hab.)
Cantal	LANGÉAC (4 100 hab.)	YSSINGEAUX (7 300 hab.)	SALLEDES (520 hab.)
ARPAJON-SUR-CERE (6 300 hab.)	LE PUY-EN-VELAY (20 500 hab.)		VERTAIZON (2 900 hab.)

Pour chaque commune, il a été réalisé un **bilan technique détaillé de chacune des solutions** mises en œuvre pour réduire les risques de contamination des eaux par les produits phytosanitaires.

**Perspectives**

Les données techniques recueillies seront mises en forme pour pouvoir être facilement consultables sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE (rubrique « Conseils auprès des Communes »). L'ensemble des collectivités locales de la région seront informées sur les exemples locaux disponibles en matière de réduction des risques de contamination des eaux par les produits phytosanitaires grâce au réseau de communes de référence.

Cette action **s'inscrit dans l'axe 7 du plan Ecophyto 2018**. Il pourrait être intéressant de développer le réseau de communes de référence dans le Cantal (qui ne compte actuellement qu'une seule commune) et de le renforcer avec des communes de taille importante dans le département du Puy de Dôme. Il sera également nécessaire de connecter ce réseau de communes avec le réseau partenarial et mutualisé d'épidémiosurveillance végétale qu'il est prévu de mettre en place dans l'axe 5 du Plan Ecophyto 2018.